

Modalités

L'Appel à projets 2023 - Ressources en Eau

- > Disponibilité et consultable : site internet / site physique
 - TGA / DDT / Services de l'Etat / Chambre agriculture
- > Dépôt des dossiers :
 - Physique / Démat ?
 - + copies ?

Les dossiers déposés sous pli avec copie adressée par voie informatique doivent indiquer la référence « AAP xxxxxxxx »

La date de dépôt est la date de réception de la demande d'aide par le service instructeur.

Après dépôt : un accusé de réception de dossiers précisant la date de début d'éligibilité des dépenses sans promesse d'aide est adressé au porteur de projet

Le formulaire : précise les éléments attendus dans le dossier de demande de subvention.

Éléments attendus :

- > Nom et prénom ou raison sociale du demandeur
- > La taille de l'entreprise
- > La localisation et la description du projet
- > La période indicative de réalisation du projet
- > La liste des coûts admissibles
- > Le type (subvention) et le montant du financement public demandé

Bénéficiaires éligibles

Agriculteur à titre principal

Groupements d'agriculteurs au sens de l'article 9 du règlement UEe

Sont inéligibles

Les agriculteurs « à titre secondaire » et « cotisants de solidarité » ;

Les sociétés de type SARL distinctes de l'exploitation agricole ;

Les SCI et groupements fonciers agricoles ;

Les CUMA

Conditions d'éligibilité du bénéficiaire

Nature de l'intervention

Dépenses éligibles

Montant et intensité de l'aide

Modalités de versement de l'aide



TARN-ET-GARONNE AMÉNAGEMENT

TARN-ET-GARONNE AMÉNAGEMENT

Hôtel du Département
100 bd Hubert Gouze
82000 Montauban